



C.A.P. compétente pour la catégorie :
A B C

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Siège du CDGFP

BP 465

Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris

97100 BASSE-TERRE

Tél : 0590.99.45.00 Fax : 0590.99.45.20

INTEGRATION SUITE A DETACHEMENT (dans la collectivité d'accueil)

Principe :

Le détachement d'un fonctionnaire d'Etat ou de la fonction publique hospitalière peut se terminer par son intégration définitive dans la fonction publique territoriale après 2ans au moins de détachement (1an pour les agents de catégorie C)

COLLECTIVITE :

.....

NOM ET PRENOM DE L'AGENT:

COLLECTIVITE, ETABLISSEMENT OU ADMINISTRATION D'ORIGINE :

GRADE D'ORIGINE :

SITUATION DE DETACHEMENT :

GRADE :

DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL :/35EMES

ECHELON : DEPUIS LE :

DATE DE RECRUTEMENT PAR VOIE DE DETACHEMENT :

DATE D'EFFET DE L'INTEGRATION:

Le _____, à _____
L'autorité territoriale (signature et cachet)

► JOINDRE :

- Demande de l'agent
- Accord de la collectivité, établissement ou administration d'origine

AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Cadre réservé au Centre de Gestion

<input type="checkbox"/> FAVORABLE	
<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	